

**M. Brewin:** La motion à l'étude demande à la Chambre d'appuyer «les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.»

L'amendement présenté par le Parti libéral vise à préciser la signification des mots «résolutions subséquentes», afin qu'il soit très clair que la Chambre appuie seulement les résolutions qui ont été adoptées jusqu'à maintenant et qu'elle n'appuie donc pas nécessairement celle sur laquelle le Conseil de sécurité devra se prononcer demain et toute autre résolution subséquente. Notre parti appuiera l'amendement du Parti libéral.

Si nous avons eu la possibilité de présenter un amendement, nous serions allés plus loin que les libéraux. Nous aurions voulu que tout soit encore plus clair en demandant à la Chambre d'adopter l'amendement suivant:

Que la Chambre s'oppose au recours à la force contre l'Irak avant que les sanctions et les autres mesures prises par les Nations Unies n'aient eu le temps de donner des résultats, et prie instamment le gouvernement de demander des amendements au projet de résolution du Conseil de sécurité à cet effet.

J'avais espéré, tout comme la plupart des députés j'en suis certain, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dise de façon non équivoque que le gouvernement donne une interprétation très restreinte à la motion à l'étude. Il ne l'a pas fait. Il a simplement dit qu'il pourrait y avoir d'autres débats sur la question de la participation du Canada. Il n'a pas promis de débattre la question de nouveau avant d'engager le Canada dans une guerre dans le Golfe.

Il a en outre clairement dit, dans son intervention, que le Canada devrait voter demain en faveur de la motion dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi, établissant sans possibilité de doute que le gouvernement considère cette motion non seulement comme une confirmation des résolutions adoptées jusqu'ici par les Nations Unies, mais aussi comme un geste clair d'appui aux résolutions futures, y compris celle de demain. Nous allons procéder sur cette base. Si l'amendement libéral est rejeté, notre parti s'opposera à la résolution et à la motion du gouvernement.

C'est une affaire extrêmement complexe, non seulement pour la Chambre et le Canada, mais pour le monde entier. Je voudrais affirmer tout de suite que la Chambre

### *Initiatives ministérielles*

n'est pas divisée dans son soutien aux Nations Unies, au système des Nations Unies et au principe que le Conseil de sécurité est, pour le monde, l'endroit tout indiqué pour faire face à cette crise.

Dès le départ, notre parti a été parmi les plus chauds partisans des Nations Unies et ne reculera absolument pas sur ce plan. Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le gouvernement ne peuvent confondre l'appui à la résolution qui sera présentée aux Nations Unies demain avec l'appui au système lui-même. Le fait même que le Canada soit membre du Conseil de sécurité nous impose de laisser la porte ouverte.

**M. Clark (Yellowhead):** Quelle absurdité! C'est exactement comme votre position au sujet du GATT.

**M. Brewin:** Le ministre dit: «Quelle absurdité.» Il ne comprend tout simplement pas que le fait d'être membre du Conseil de sécurité impose au Canada l'obligation d'agir avec indépendance, intelligence et sensibilité. De plus, le gouvernement doit être prêt à accepter l'avis de la Chambre sur ce que le Canada devrait faire demain.

Il n'y a aucune raison de donner carte blanche aux membres permanents du Conseil de sécurité. Il est capital que le Canada, qui a été élu au Conseil de sécurité par un vote de l'Assemblée générale, fasse preuve d'un jugement indépendant sur la question que le Conseil de sécurité étudiera demain. Ce ne serait pas agir contre le système des Nations Unies. Bien au contraire. Nous devons faire preuve de jugement. Nous devons aux Canadiens, à l'Assemblée générale et au monde entier d'user de jugement lorsque nous présenterons notre point de vue au Conseil de sécurité demain.

Nous soutenons que l'exercice d'un jugement indépendant impose au Canada d'essayer de faire modifier la résolution actuellement proposée et, à défaut, de voter non au Conseil de sécurité demain. Voilà ce qu'un jugement indépendant exige de nous.

Il y a toute une série d'arguments sur la façon de traiter avec l'Irak, issus tous du principe qu'il est nécessaire de régler la crise. Je prends un instant pour développer cette idée. J'ai insisté d'abord sur l'appui de notre parti à l'Organisation des Nations Unies. Je passe à un deuxième appui.

**M. Clark (Yellowhead):** Appui qui fait défaut quand l'ONU compte dessus.